

**l'ap Spécial**

**snetaa**  
e.i.

MENSUEL N° 507 / OCTOBRE 2009 - SPÉCIAL VOTE D'ORIENTATION / 1,3 €



**VOTE  
D'ORIENTATION**

**avec le matériel de vote  
du 26 Octobre au 23 Novembre 2009**

# SOMMAIRE

## ÉDITORIAL

p. 2

Autrement pour le Snetaa-eiL  
p. 3, 4 & 5

Action et Démocratie  
p. 6, 7 & 8

Vote d'orientation  
règlement intérieur  
p. 9

Liste  
Autrement pour le Snetaa-eiL  
p. 10

Liste  
Action et Démocratie  
p. 11

Explications sur la procédure  
de vote  
p. 12



AP N° 507/ OCTOBRE 2009

Comité de rédaction : 74, rue de la Fédération  
75739 Paris cedex 15 / Tél. 01 53 58 00 30 /  
Fax 01 47 83 26 69 / snetaanat@aol.com /  
www.snetaa.org / Directeur de la publication :  
Christian Lage / Commission paritaire : CPPAP  
0110 S 07264 –ISSN 1273-5450 / Mise en page  
: Marianne Morichaud / Photographies/  
Illustrations : Photos.com – Snetaa / Impres-  
sion : Imprimerie Lefevère, 2 chaussée Marcelin-  
Berthelot 59200 Tourcoing – Tél. 03 20 25 06 31

# Édito



CHRISTIAN LAGE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Mes cher(e)s collègues,

Vous recevez l'AP Spécial pour notre vote d'orientation.

En effet, peu d'entre vous le savent : le Snetaa-eiL, notre syndicat, procède tous les trois ans au choix de l'équipe qui dirigera notre organisation.

Et ce, avant le congrès national qui fixe les mandats de l'organisation.

Le vote d'orientation est donc un moment fort de notre vie démocratique interne puisqu'il vous propose de désigner vos responsables. Ils seront issus des Courants de Réflexion et d'Action Syndicales qui se présentent à vos suffrages.

Cette année, deux Courants de Réflexion et d'Action Syndicales sollicitent vos voix.

Chacun vous propose un texte programmatique pour les trois années à venir et une liste de candidats au titre de ce Courant.

Je vous invite vivement à prendre connaissance des deux textes, des deux projets.

C'est à vous de décider, en toute connaissance.

Vous avez à exprimer votre vote entre le 26 octobre et le 23 novembre 2009 pour les adhérents de la Métropole, du 26 octobre au 21 novembre pour les adhérents de l'Outre-Mer et de l'étranger (le vote doit être parvenu à Paris avant le 23 novembre 2009).

Vous trouverez toutes les explications à l'intérieur de ce bulletin spécial avec le matériel de vote.

Le vote d'orientation est un moment crucial et déterminant dans la vie du Snetaa-eiL. Il s'agit d'un enjeu majeur que je vous invite à saisir en vous exprimant librement.

Il s'agit de votre avenir et de l'avenir du Snetaa-eiL.

Alors soyez très nombreux à voter.

**Votez !**

Recevez, cher(e)s collègues, l'assurance de mon total dévouement pour notre organisation.

## **CHOISIR "AUTREMENT POUR LE SNETAA-EIL", C'EST DEFENDRE LE SNETAA**

"Autrement pour le Snetaa-eiL" assume la direction du Snetaa-eiL depuis de nombreuses années ce qui a garanti l'unité de l'organisation syndicale et permis que le Snetaa demeure le syndicat majoritaire dans le corps des PLP.

Votre vote engage l'orientation du Snetaa-eiL pour les trois ans à venir.  
Soutenir « Autrement » c'est soutenir votre syndicat, c'est soutenir les valeurs fondamentales d' Efficacité, d'Indépendance et de Laïcité.

### **Par votre vote pour "Autrement" vous portez un projet d'espoir et d'avenir**

pour les enseignants, pour les PLP, pour la spécificité de la voie professionnelle mais aussi pour la survie du Snetaa-eiL et de ses valeurs.

"Autrement" est légitimement soutenu par ses militants de TOUTES les académies et vous connaissez la plupart d'entre eux car ils œuvrent sur le terrain à vos côtés.

"Autrement" s'est investi pour forger un outil syndical efficace.

En totale indépendance il veut le conserver, le renforcer et rassembler.

Il est reconnu par tous au service de l'Ecole de la République.

### **"Autrement" constate :**

La difficulté croissante des collègues dans les établissements avec la dégradation des conditions de travail (précarisation des TZR, classes surchargées, licenciements de contractuels, postes à complément de service...) et la violence sous toutes ses formes.

Le retour du "petit chef", de la logique du "mérite", de la "performance" de la "déréglementation" et de "l'arbitraire". Isolés, nous perdons.

Ensemble avec "Autrement pour le Snetaa-eiL", nous vaincrons.

### **"Autrement" veut sauver la voie professionnelle publique :**

"Autrement" se bat pour que tous les jeunes sortent de l'école avec un diplôme national.

"Autrement" s'est opposé au "Lycée unique" et au "Lycée des métiers".

"Autrement" a sauvé le corps des PLP et engrangé de nouveaux acquis.

"Autrement" a maintenu la spécificité des LP par un parcours du CAP au BTS.

Sans un Snetaa revendicatif et efficace, où en seraient les PLP et l'enseignement professionnel public et laïque ?

### **"Autrement" milite pour un SNETAA fort et rassembleur :**

Une Loi impose une recomposition syndicale.

"Autrement", sur ses valeurs, cherchera rapprochements et alliances.

Les adhérents seront consultés et décideront.

## **VOTER "AUTREMENT " C'EST RESTER SNETAA !**

## 1- RENFORCER LA PRATIQUE D'UN SYNDICALISME RÉALISTE ET DE PROXIMITÉ

Courant de Réflexion et d'Action Syndicales toujours majoritaire au sein du Snetaa, "**Autrement**" pour le Snetaa-eiL" s'inscrit dans la **lettre et l'esprit des textes fondateurs du syndicalisme** (Chartes d'Amiens -1906- et de Toulouse -1936).

Son syndicalisme repose sur :

- **La Souveraineté: les adhérents "font" et "sont" le syndicat.** Ce syndicalisme d'adhérents décide en toute démocratie de ses mandats, de ses orientations, de son cadre statutaire et de son organisation interne.
- **L'Indépendance :** le syndicat ne doit être inféodé à aucun groupe d'intérêts quel qu'il soit : économique, religieux, philosophique ou politique. Nous prônons la totale indépendance à l'égard de tous les partis politiques. **Le syndicat n'a pas à se substituer aux partis politiques pour incarner une alternance politique.** Pour "Autrement", l'indépendance, c'est dire oui ou non en fonction des seuls intérêts des adhérents.
- **La Démocratie: le Snetaa-eiL appartient à ses adhérents et à personne d'autre.** "Autrement" s'est toujours engagé pour que les adhérents décident par et pour eux-mêmes. **La communication, le débat, le vote des adhérents sont au centre de l'organisation. Le Snetaa-eiL ne fonctionne que par ses cotisations.** C'est le gage de sa totale liberté d'analyse et d'action.
- **L'Efficacité:** "Autrement" prône un syndicalisme de proximité, accessible à tous, capable d'assurer :
  - **la défense individuelle et collective des adhérents**, face à une hiérarchie de plus en plus tatillonne, voire harcelante, face à la violence de notre société, face aux abus en tous genres ; "Autrement" veut que le Snetaa-eiL s'engage à fournir à ses adhérents un soutien juridique ;
  - **un outil pour représenter et défendre les intérêts des adhérents à tous les niveaux** (local, départemental, académique, national...)

## 2- DÉFENDRE LA FONCTION PUBLIQUE :

"Autrement" défend les **Services Publics** alors que l'Etat entend supprimer par idéologie un fonctionnaire sur deux qui part à la retraite. "Autrement" combat cette logique rétrograde sous diktat d'une Europe libérale qui veut ouvrir les services publics à la concurrence. "**Autrement**" combat pour la **défense de la Fonction Publique, des corps spécifiques et statuts particuliers des fonctionnaires d'Etat.** Autrement combat la **LOLF** (Loi organique relative aux lois de finances) et la **RGPP** (Révision Générale des Politiques Publiques) qui dégradent les politiques sociales et éducatives.

Autrement combat la **précarisation des emplois** de fonctionnaires et **revendique la titularisation des contractuel(le)s.**

## 3 – DÉFENDRE L'ECOLE DE LA RÉPUBLIQUE :

"L'école n'est pas une marchandise". Pour "Autrement", l'**Ecole de la République** telle que la définissait **Jean Jaurès** doit "**Eduquer et former des futurs citoyens libres en conscience**". Elle doit assurer l'égalité des chances, lutter contre tous les déterminismes économiques et sociaux, combattre toutes les formes de discriminations. Pour "**Autrement**", **aucun jeune ne doit sortir de l'Ecole sans diplôme.** 150.000 jeunes tous les ans quittent le système scolaire sans diplôme. Pour "Autrement", si l'Ecole ne remplit plus son rôle d'émancipation de la jeunesse, si elle n'est plus le moteur de l'ascenseur social, c'est que les budgets et les moyens humains ne sont pas donnés à l'Ecole de la République. "**Autrement**" **luttera pour une refondation de l'Ecole Républicaine, Laïque et émancipatrice pour tous les jeunes et surtout ceux qui sont les plus exclus.**

"Autrement" refuse d'avaliser des prétendues solutions "bis" alors

que la 1<sup>ère</sup> chance n'a pas été donnée aux jeunes par l'Ecole de la République. **Les enseignants doivent être respectés par les élèves, la hiérarchie et la société** toute entière. Cela exige une amélioration importante des conditions de travail des personnels. Cela passe aussi par une véritable **reconnaissance et revalorisation salariale** et de **solides protections** statutaires, juridiques, médicales et sociales.

## 4- DÉFENDRE LA SPÉCIFICITÉ DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL PUBLIC ET LAÏQUE DANS L'ECOLE DE LA RÉPUBLIQUE – DÉFENDRE TOUS LES CORPS DES ENSEIGNANTS ET PLUS PARTICULIÈREMENT LA SPÉCIFICITÉ DU CORPS DES PLP EN TANT QUE FONCTIONNAIRES D'ETAT :

"Autrement" milite **contre le "Lycée unique", le "corps unique"** et "le recrutement à la **masterisation**" qui est une menace contre l'unité et la spécificité des corps dont celui des PLP.

A travers les valeurs "d'Autrement", le Snetaa-eiL s'est battu pour défendre l'égalité de dignité des trois voies de formation. Il s'est engagé dans une rénovation de la voie professionnelle encore à **réussir pour sauver l'enseignement professionnel public et laïque. Le combat continue: "Seul le rapport de force permet d'obtenir un accord ; seul le rapport de force permet de le faire appliquer". Jules Guesde.** Notre combat a pour but la renaissance des **CAP, premier diplôme reconnu par les conventions collectives et les centrales ouvrières, la création d'un parcours du CAP au BTS et à la Licence Professionnelle, le maintien du diplôme national du BEP avec référentiel national et grilles horaires nationales sans annulation ni globalisation dans le respect du statut.**

Soumettre le gouvernement à un accord a déjà permis d'obtenir qu'au moins 1/3 des jeunes du second degré à l'échelon national soient orientés vers nos formations professionnelles et d'obtenir des améliorations de carrière pour les PLP: la possibilité d'enseigner en BTS et Licence Professionnelle, l'augmentation de l'ISOE part modulable et, même si on demande l'accès à l'indice terminal pour tous, l'augmentation du nombre de Hors Classe des PLP (+300 en 2009). Il reste d'autres perspectives. **C'est le combat que doit poursuivre le Snetaa, en particulier contre le non-respect des grilles horaires, des heures d'accompagnement personnalisés, pour l'ouverture de sections du CAP au BTS. C'est aussi se battre pour les jeunes de SEGPA-EREA qui doivent obtenir un diplôme professionnel et qui ne doivent en aucun cas être jetés hors de l'Ecole de la République. "Autrement" veut une rénovation ambitieuse pour la jeunesse de notre pays et pour les PLP. Le Snetaa-eiL ne soutient aucune réforme ministérielle, mais lutte pour la satisfaction des revendications des PLP.**

"Autrement" se bat pour **maintenir une formation aux métiers d'enseignants, pour chaque corps spécifique**, (Agrévés, CAPES, CAPET, PLP, PE, CPE...) et rémunérée.

## 5- CONTRE L'APPRENTISSAGE :

Le Snetaa **refuse très clairement la régionalisation** de nos métiers, de nos formations et de l'orientation. L'Education est nationale: elle doit donner des diplômes nationaux. Avec "Autrement", le Snetaa continuera de **refuser la privatisation, la "profytation" de l'Ecole**, comme disent nos camarades antillais(es). Avec "Autrement", le Snetaa continuera le **combat** contre la labellisation des "**lycées des métiers**".

Pour autrement, l'Ecole de la République doit donner un diplôme national, une formation et une éducation qui ne se résument ni à une employabilité immédiate ni à une technologie d'entreprise. "**Autrement**" dénonce **les politiques de développement de l'apprentissage** par l'Etat, les Régions et le MEDEF ; elles poussent à

une concurrence effrénée par, entre autres, la rémunération des apprenti(e)s. "Autrement" condamne les projets d'instituer un statut étudiant aux jeunes inscrits en CFA et qui n'ont plus de maîtres d'apprentissage ; c'est une régression de leur statut de travailleur. Autrement milite pour un statut du Lycéen Professionnel et demande à ce que la gratification pour les lycéens pendant les périodes de stage soit obligatoire. "Autrement" condamne l'exploitation des jeunes par l'apprentissage qui n'est qu'un ersatz de formation, qu'un cache-main-d'œuvre-bon-marché. Pour "Autrement" tout jeune doit pouvoir se distancer par rapport à sa formation. Il doit donc obtenir une première qualification à l'Ecole. La baisse du nombre d'apprentis, pour la première fois depuis des décennies (-21.8% selon les chiffres officiels) montre que les jeunes préfèrent être formés et éduqués dans les lycées professionnels, et qu'ils subissent d'autre part la crise économique de plein fouet. C'est la raison du communiqué commun Snetaa-eiL / FNEC-FP-FO pour que les 100.000 jeunes sur le carreau à cette rentrée aient une place en formation initiale en LP. "Autrement" milite pour l'ouverture en nombre de CAP, de places pour la formation initiale en baccalauréat professionnel et en BTS en LP, en formations initiales.

**6- FIERS D'ETRE "AUTREMENT", FIERS D'ETRE LAIQUES**  
 Pour "Autrement", la laïcité n'est ni un dogme ni un concept figé : elle correspond à la liberté absolue de conscience et permet aux hommes de vivre ensemble dans une même société, en respectant les choix et les convictions des autres. La laïcité est un principe fondateur de la République inscrit dans l'article premier de la Constitution. "Autrement pour le Snetaa-eiL" défend la laïcité contre toutes les attaques et s'insurge contre les déclarations sans précédent du Président de la République, qui affirme que "dans la transmission des valeurs, l'instituteur ne pourra jamais remplacer le curé ou le pasteur, parce qu'il lui manquera toujours la radicalité du sacrifice de sa vie". "Autrement" condamne la loi Carle. "Autrement" défend la loi de 1905 de la séparation des églises et de l'Etat et condamne tout "toiletage" de cette loi. C'est sur la base de ses principes de toujours qu'un partenariat a été initié par le Snetaa-eiL avec la HALDE, engagés dans la lutte pour l'égalité et contre toutes formes de discriminations. Pour le Snetaa avec "Autrement", c'est clair : "A école publique, fonds publics ; à écoles privées, fonds privés" !

**7- ENSEMBLE POUR UN SNETAA-EiL FORT ET RASSEMBLEUR**  
 L'application de la loi du 20 août 2008 dans le secteur public instaure à tous les niveaux des Comités Techniques et vide de leur rôle les Commissions Paritaires. Le Snetaa-eiL s'est opposé à cet accord, dit "de Bercy", signé par les organisations CGT, CFDT, FSU, UNSA, SUD- Solidaires, CGC. Le Snetaa-eiL et sa Fédération ont lancé un appel à toutes les organisations pour dénoncer les accords de Bercy, les attaques contre le paritarisme et les accords élyséens par les deux plus grandes organisations confédérales. S'il ne prend pas son avenir en mains, le Snetaa-eiL sera voué à disparaître et avec lui, la voie professionnelle publique et laïque et le corps des PLP, fonctionnaires d'Etat. Ceux qui prônent l'attentisme et l'isolement ne prennent en compte ni la gravité de l'attaque, ni l'aspiration très forte des enseignants au rassemblement, à l'unité, celle des Fonctionnaires défendant leurs corps et leurs statuts spécifiques et celle de l'ensemble des salarié(e)s. Rassemblement et solidarité sont les gages du maintien de tous nos acquis ! Avec "Autrement", le Snetaa-eiL cherchera alliances et coopérations qui garantissent :  
 - l'autonomie totale des mandats du Snetaa-eiL,  
 - sa souveraineté,  
 - la défense de ses valeurs d'efficacité, d'indépendance et de laïcité,  
 - l'assurance que seuls les adhérents décideront de leur avenir

et de leur syndicalisme.  
 "Autrement" s'engage à pérenniser le Snetaa-eiL sur ses valeurs historiques, issues du syndicalisme ouvrier. "Autrement" milite pour un syndicalisme responsable qui ne saurait être ni un syndicalisme révolutionnaire du refus, ni un syndicalisme d'accompagnement. Avec "Autrement", le Snetaa restera force de rassemblement pour faire aboutir les revendications des personnels. Avec "Autrement", le Snetaa rejettera les jeux de "tendances", qui n'apportent que confusions, intrigues de pouvoirs et divisent l'organisation pour des objectifs souvent étrangers à la seule défense des intérêts matériels et moraux des personnels. Le Snetaa-eiL doit rester un et unique en dehors des conflits de chapelles élevées comme des institutions.

**8 - POUR LE DÉVELOPPEMENT D'UN SYNDICALISME INTERNATIONAL :**  
 Membre fondateur de l'Internationale de l'Education qui regroupe des centaines de syndicats d'enseignants dans le Monde, et du Comité Syndical Européen de l'Education, le Snetaa-eiL fait véritablement entendre la voix de l'enseignement professionnel initial public et laïque pour qu'il soit promu et non démantelé au profit du privé (apprentissage, centres de formation patronale...). De nombreuses réformes sont imposées par des directives européennes (interdiction des machines dites dangereuses en Segpa, mastérisation-recrutement à Bac+5, ECVET -crédits d'apprentissage européens pour la formation et l'enseignement professionnels-, CECRL -Cadre européen commun de référence pour les langues-...). Les organisations syndicales françaises sont représentées dans ces instances sans qu'elles soient porteuses de la parole des PLP. Pour Autrement, il est primordial de mener ce combat en amont avant qu'il ne soit trop tard quand la France s'en empare et y obéit. Ne pas être acteur à l'international, c'est refuser de porter la voix des PLP. C'est aussi prendre le risque de laisser d'autres organisations qui n'ont pas nos valeurs décider à notre place et souvent contre nos intérêts.

**9 - GENERATION SNETAA :**  
 Fort des solidarités intergénérationnelles, "Autrement pour le Snetaa-eiL" poursuivra son combat pour garantir les retraites et pensions sans dégradation et en refusant les retraites par capitalisation en exigeant le retour aux 37,5 annuités. Pour "Autrement", actifs, retraités, jeunes et anciens, tous sont Snetaa-eiL !

*Avec votre vote pour "AUTREMENT", vous renouvellerez votre confiance à ses responsables porteurs d'une histoire riche de ses mouvements, de ses actions, de ses forces et de ses acquis. Voter "AUTREMENT", c'est voter un projet, une orientation qui aura du poids face aux élus.*  
*"AUTREMENT" s'engage résolument dans des combats pour des avancées quotidiennes, du "pas après pas" pour nous assurer un avenir.*  
*Voter "AUTREMENT," c'est s'engager clairement pour un syndicat national qui maintient les corps et les statuts spécifiques de la fonction publique d'Etat, pour des services publics au service des citoyens.*  
*"AUTREMENT" n'est pas tourné vers la nostalgie d'un passé idéalisé mais vous invite au mouvement, aux mobilisations pour conserver nos acquis sociaux et en obtenir d'autres.*  
*Voter "AUTREMENT", c'est voter pour un Snetaa-eiL fort et rassembleur car sans lui, il n'y a plus de voie professionnelle initiale publique et laïque.*

**VOTER "AUTREMENT", C'EST RESTER SNETAA !**

Le texte d'orientation **ACTION ET DEMOCRATIE** que nous proposons aux votes des adhérents du **SNETAA-EIL**, résulte de la volonté de nombreux militants de faire évoluer notre syndicalisme.

Il est le reflet d'un sentiment général : en 2009, l'action syndicale se porte mal, très mal. A l'heure où les politiques menées par nos dirigeants ne consistent qu'à remettre en cause et casser les acquis sociaux des salariés, tout particulièrement ceux issus du Conseil National de la Résistance, nous sommes très inquiets de constater l'impuissance des organisations syndicales à résister à la vague « bleue » des réformes antisociales.

Ce constat peut être fait, en partie, en ce qui concerne notre propre organisation syndicale. Tout ne peut être rejeté en bloc dans la rénovation de la voie professionnelle mais force est de constater que de nombreux engagements n'ont pas été tenus comme l'ouverture de CAP en nombre suffisant pour accueillir les 100.000 jeunes sans formation ou de BTS en Lycées Professionnels... Par ailleurs, il ne faut pas se leurrer : le véritable but à atteindre par le Ministère de Xavier Darcos était celui de la réduction drastique des postes dans l'Education nationale et, en particulier, dans l'enseignement professionnel public, secteur le plus fragilisé par la concurrence de l'enseignement privé et de l'enseignement patronal. Le récent rapport de l'IGEN ne fait que confirmer les craintes exprimées par nombre de nos collègues, y compris du SNETAA, quant à l'avenir de nos élèves, de nos formations et de nos postes. Nombreux sont ceux qui, parmi les signataires de ce texte soumis au vote d'orientation, avaient émis les plus grandes réserves quant à la signature du protocole de discussion puis du protocole d'accord entre le ministère et notre syndicat.

Certes, la revalorisation de la voie professionnelle devrait s'accompagner pour certains de revalorisations indemnitaires mais il est inquiétant de constater qu'elles vont se faire, si rien ne change, en compensation de multiples suppressions de postes, de charges accrues de travail et sur le dos du devenir de l'enseignement professionnel public, de ses élèves et de ses personnels.

D'ailleurs, et même si cela n'est pas encore la résultante du Bac Pro 3 ans (sauf dans quelques académies expérimentales !), notre syndicat, le SNETAA, n'a jamais communiqué le nombre officiel de suppressions de postes que ce soit à la rentrée 2008 ou à la rentrée 2009 ! Gageons que ce nombre est bien supérieur à celui des suppressions de postes dans certaines entreprises privées qui ont pourtant entraîné des réactions exemplaires de la part des travailleurs concernés ! Et si on ne communique pas sur les informations inquiétantes, serait-ce pour mieux nous faire « accepter » des « réformes » avalisées par notre syndicat ?

Face à ce constat d'impuissance ou tout au moins de compromis entre certains syndicats -dont le nôtre- et le gouvernement, les signataires de ce texte d'orientation vous proposent de suivre une autre voie pour un syndicalisme différent en créant le Courant de Réflexion et d'Action Syndicales (CRAS) **ACTION ET DEMOCRATIE**. Cela ne participe pas d'un souhait systématique de s'opposer afin de faire semblant d'exister ; c'est la volonté d'agir différemment dans un monde syndical en pleine perte de ses repères identitaires. Il n'y a rien de déshonorant à œuvrer pour la création d'une autre tendance dans un syndicat digne de ce nom. L'unanimité n'est souvent qu'une pure façade qui ne sert qu'à masquer certaines divergences de fond qui peuvent exister entre les adhérents d'un même syndicat. Notre but n'est pas d'agir pour affaiblir notre syndicat ni d'œuvrer pour une quelconque scission comme vous l'entendrez ici ou là. Nous ne voulons pas la « mort » du **SNETAA**, bien au contraire, car nous avons trop de respect pour ceux qui l'ont créé en 1948 et pour ceux qui lui ont permis de devenir largement majoritaire dans le champ spécifique de l'enseignement professionnel. Notre but est au contraire de le renforcer en nous présentant à vos suffrages car la **Démocratie** vit de la diversité et de la confrontation des opinions. Certes, l'existence d'un seul courant de réflexion pourrait paraître « rassurante » aux yeux de quelques-uns mais elle devient vite sclérosante dans un syndicat où existent des divergences fortes quant aux objectifs à atteindre et aux modalités d'actions à mettre en œuvre pour faire avancer nos revendications !

Notre volonté de renforcer le SNETAA se traduit également par notre refus de diluer notre organisation syndicale en adhérant à une nouvelle fédération ou confédération, quelle qu'elle soit, tant que nous n'y serons pas forcés par les lois de la République. Notre volonté est au contraire de faire largement gagner le **SNETAA-EIL** aux futures élections professionnelles puisqu'il n'est plus acceptable de sans cesse perdre des voix depuis les 3 dernières échéances électorales !

**L'ACTION** : il ne nous est plus possible aujourd'hui de supporter l'absence d'actions nationales dignes de ce nom, de la part de notre syndicat, le SNETAA-EIL. Les constats sont faits dans la presse syndicale ou sur internet mais peu d'actions concrètes, mise à part sur les SEGPA et l'ASH (AIS) en septembre 2007, sont proposées aux militants dont nous savons qu'ils sont très inquiets pour leur avenir.

On ne peut que constater que tout est « réglé » par le « haut », parfois à l'encontre des mandats, qui sont les fondements mêmes d'un syndicat. Il en est ainsi pour la signature du protocole de discussion puis du protocole d'accord, qui, même s'ils ont été avalisés par une majorité du Bureau National, relevaient à minima d'une consultation de tous les adhérents sur la base d'une analyse précise de la situation et du devenir de nos établissements. D'autant plus que la signature du protocole de discussion en décembre 2007 est intervenu au Ministère entre notre syndicat et le ministre Xavier Darcos au moment même (!) où certaines académies, sous l'impulsion du SNETAA, étaient en actions fortes contre ce bac pro 3 ans (SNETAA Bordeaux, Toulouse, Lille, Strasbourg...) et que le gouvernement commençait à fortement s'inquiéter de la mobilisation lycéenne à ce sujet. Qu'en serait-il aujourd'hui de la généralisation du bac pro 3 et de la disparition des deux années de BEP, si le SNETAA National avait décrété à ce moment-là, **la mobilisation générale**, telle qu'elle avait été votée lors d'un Conseil National en octobre 2007 et ce dans le respect de nos mandats ? Personne ne peut vraiment le dire mais ce que l'on sait, c'est que le SNETAA n'en est pas sorti renforcé, en particulier aux élections professionnelles !

Notre courant de réflexion et d'action syndicales **ACTION et DEMOCRATIE** vous propose d'en finir avec les compromis, voire les compromissions. En recherchant, chaque fois qu'il le faudra et qu'ils le pourront, la plus large unité syndicale, les élus d'**ACTION et DEMOCRATIE**, réagiront et agiront immédiatement contre toute attaque de l'enseignement professionnel public et de l'éducation en général, et ce dans le cadre de la fédération **EIL**.

Aujourd'hui, trop de collègues sont **en souffrance** et ce qu'ils demandent à leur syndicat, le **SNETAA**, ce sont des réponses rapides et claires sur les problèmes qu'ils rencontrent au quotidien. Il n'est pas normal de subir sans cesse de **fortes régressions** en ce qui concerne nos formations (disparition quasi générale de la compta, du secrétariat, de la maintenance des équipements industriels, de l'électronique..., déprofessionnalisation des SEGPA), notre enseignement (diminution des horaires d'Arts Appliqués, peu d'avancées pour l'enseignement général...), nos carrières (développement inacceptable de la notation au mérite), nos conditions de travail (développement indécent des heures supplémentaires, zones élargies pour les TZR qu'ils soient PLP ou Certifiés...), notre droit à mutation (mise à mal du paritarisme, suppression des groupes de travail sur les nominations, limitation drastique des capacités d'accueil...), notre avenir d'enseignants (suppression massive de postes, développement de la précarité, diminution des postes offerts aux concours...), notre attachement viscéral et historique **à la laïcité** (développement forcené de l'apprentissage et du Lycée des Métiers...) ! Contre tout cela, **ACTION et DEMOCRATIE** ne se satisfera pas d'écrire des pages et des pages pour le dénoncer car cela ne sert plus à RIEN ! Il vous proposera d'agir **ensemble** avec pour point d'appui les sections locales puis départementales et académiques, le National agissant pour les accompagner et les fédérer afin de faire comprendre à nos gouvernants que le SNETAA est **incontournable** dans l'enseignement professionnel public et qu'il ne saurait accepter une quelconque remise en cause de la dignité de notre métier et de nos formations initiales en **LP, SEP, SEGPA et EREA**. Il n'est pas admissible de constater que des dizaines d'années de travail acharné des PLP pour une formation professionnelle digne des élèves de notre pays soient ainsi foulées aux pieds **dans le seul but de diminuer la charge de l'état dans l'enseignement public**. Il s'agit fondamentalement de l'avenir de nos jeunes et de notre pays, et ce n'est pas au traité de Lisbonne de régenter tout ce que doit être notre DEVENIR ! Cela ne sera certes pas facile mais l'action syndicale ne s'use que si l'on ne s'en sert pas !

**LA DEMOCRATIE** : les raisons d'être d'un syndicat, et en particulier celles du SNETAA qui ne vit que par les cotisations de ses adhérents, sont la défense individuelle et collective de tous dans le respect de l'intérêt général. Et donc un des principes intangibles du syndicalisme, tel qu'énoncé par la Charte d'Amiens, est le pouvoir que doit détenir la « base » puisque c'est ainsi que l'on doit l'appeler, dans les décisions qu'est amené à prendre le « sommet ». Tout dirigeant d'un syndicat, à quelque niveau que ce soit, ne détient un « pouvoir » que parce qu'il a été élu par la base. Il n'est pas possible qu'un tel ou un tel, **parle à sa place** : quand il s'exprime, **c'est en son nom** et dans le respect total des mandats élaborés en Congrès national, réuni à l'issue des Congrès académiques. Le CRAS **ACTION et DEMOCRATIE** s'engage à consulter l'ensemble des adhérents du **SNETAA** sur toute question qui engagera l'avenir du métier et de nos statuts. Aujourd'hui, les moyens « modernes » existent pour vous consulter le plus rapidement possible. Certes, cela demande du travail ; mais les décharges qui sont accordées à nos représentants doivent correspondre à de véritables charges de travail au service de tous nos adhérents. Les 18 heures d'enseignement, voire plus de nos collègues, les astreintes jusqu'au 10 juillet, les réunions qui se multiplient en dehors du temps de travail sont **aussi** de très lourdes charges ; à cela s'ajoutent pour certains d'interminables trajets en voiture ou en train !

En tout état de cause, il faut que cesse tout système d'indemnité pour les dirigeants syndicaux, quel que soit leur niveau, qui, tout d'abord, ne serait pas présenté en toute transparence aux instances de notre syndicat (Congrès ou CN) et qui ensuite ne correspondrait à aucune justification de dépenses supplémentaires. Cela doit être un principe fondamental si l'on veut s'épargner toute critique (justifiée) et tout obstacle à la reconnaissance de notre action syndicale par quelque autorité que ce soit !

L'action syndicale doit être au-dessus de tout soupçon et c'est pour cela que nous vous proposons un retour aux sources du syndicalisme, quand les salariés en pleine détresse n'avaient plus que pour seul espoir l'action de leurs syndicats pour retrouver **force et dignité**. Ce qui « tuera » le syndicalisme, c'est le syndicalisme d'appareil où tout est décidé par quelques-uns au nom de l'ensemble des adhérents qui ne sont plus consultés car n'étant pas assez initiés !

**La démocratie**, c'est aussi de venir à la rencontre des syndiqués que ce soit en métropole, dans les DOM ou dans les POM. Mais cela doit se faire dans l'équité afin de ne pas privilégier certains déplacements au détriment d'autres ! **Redonner toute sa place à l'adhérent, à celui qui paie sa cotisation, voilà ce qui doit redonner de la force à l'action syndicale** dans une société où l'individualisme fait de plus en plus de dégâts.

**ACTION et DEMOCRATIE** vous propose d'être **DEBOUT**, face aux attaques incessantes des gouvernants contre le Service Public d'Education et en particulier l'enseignement professionnel. **Nous vous proposons de lutter, avec Vous, de toutes nos forces :**

#### **CONTRE :**

- le développement de l'apprentissage en formation initiale,
- le Lycée des Métiers ou lycées de pôles,
- la globalisation et l'annualisation des services des enseignants,
- la généralisation du CCF qui remet en cause la délivrance de diplômes nationaux,
- les suppressions **massives** de sections et de postes,
- l'emploi des stagiaires comme moyen d'enseignement pour camoufler les manques,
- le non respect du paritarisme,
- le mérite qui nous dévoie de notre véritable mission d'enseignement,
- la multiplication des heures supplémentaires et de toute charge de travail de type « travailler plus pour gagner moins »,

#### **POUR :**

- le développement de l'enseignement professionnel public en formation initiale,
- le maintien des corps spécifiques (Certifiés, PLP...),
- la création de sections du CAP au BTS, en passant par le maintien de formations de BEP adaptés pour des élèves ayant le CAP mais ne pouvant pas ou ne voulant pas poursuivre leurs études en BAC PRO;
- des grilles horaires claires afin qu'elles ne puissent pas être dévoyées au niveau académique ou local,
- la reprofessionnalisation en SEGPA dès la 4<sup>ème</sup> afin de permettre aux élèves de redécouvrir le chemin de la réussite scolaire et un début de formation qualifiante dès la 3<sup>ème</sup> avec des compétences leur permettant une orientation ouverte en LP,
- la création de postes de titulaires et donc la réduction forte de la précarité dont souffrent contractuels et vacataires,
- l'augmentation immédiate de nos salaires puisque nous avons subi une baisse de 8% de notre pouvoir d'achat depuis 2000 et de près de 20% en 20 ans,
- la retraite à 60 ans et à taux plein après 37.5 annuités...

Chers collègues, **nous avons confiance en Vous**. Et quel que soit le résultat du vote d'orientation, **nous serons fiers d'avoir réagi en pleine régression sociale**, au moment où nombreux sont ceux qui baissent les bras face à l'adversité.

Les signataires de ce texte d'orientation de la tendance **ACTION et DEMOCRATIE** sont pour la plupart à l'origine de fortes actions syndicales dans leurs académies. Ils ont déjà mis en œuvre maintes fois, les principes ci-dessus énoncés. C'est pourquoi ils ont souhaité les faire partager par le plus grand nombre des adhérents du **SNETAA** lors du prochain vote d'orientation. Notre inquiétude est forte quant à l'avenir de l'enseignement public ; mais ce constat doit devenir une force pour agir et **RESISTER** à tout démantèlement d'un système de formation professionnelle unique au monde ! Nous espérons que vous partagerez avec nous cette intime conviction : « **Résistance n'est qu'espérance** ». René Char.

Du 26 octobre au 23 novembre 2009 (samedi 21 novembre pour les DOM-POM et étranger),

**VOTEZ** pour la tendance **ACTION et DEMOCRATIE**

Lors du vote d'orientation du **SNETAA-EIL**.



# VOTE D'ORIENTATION

Votre envoi individuel comprend l'ensemble des documents nécessaires pour participer au vote d'orientation syndical.

## I - CALENDRIER DE DEROULEMENT DU SCRUTIN

Déclaration d'intention pour une participation éventuelle à la consultation nationale auprès du secrétariat national avant le **5 octobre 2009 à 12 heures**.

Dépôt et échange des textes d'orientation et des listes le **12 octobre 2009 à 12 h**.

Diffusion des textes et modalités de vote par routage individuel.

### Vote individuel :

- du **lundi 26 octobre** (à partir de la réception des textes) au **lundi 23 novembre 2009** (cachet de la poste faisant foi) pour la **Métropole**,

- du **26 octobre au 21 novembre 2009 pour les adhérents des DOM-POM, Etranger** (cachet de la poste faisant foi; vote parvenu à Paris avant le 23 novembre 2009).

- Dépouillement des votes **Métropole et DOM-POM par le BN le mardi 1<sup>er</sup> décembre 2009**.

- **Enregistrement des résultats le 1<sup>er</sup> décembre 2009 au soir**, par le Bureau National.

- **Réunion du Conseil National : mardi 8 décembre 2009**

- Mise en place des instances académiques (cf. art. 37 : **congrès académiques du 2 janvier au 2 avril 2010**). Pour rappel : **congrès début mai 2010**.

- Délai de recours du **24 novembre au 5 décembre 2009**.

- Commission des structures pour examen des recours : **9 décembre 2009**.

- Bureau national d'arbitrage des recours : **12 janvier 2010**.

## II - ORGANISATION DU VOTE

### a) Dépôt des textes

Chaque collectif de réflexion syndicale désireux de participer à la consultation dépose au plus tard le **12 octobre 2009 à 12 h, au siège national du SNETAA, 74 rue de la Fédération 75739 PARIS CEDEX 15**.

- un exemplaire d'un texte d'orientation conforme aux dispositions de l'article b) ci-dessous, comportant la signature de deux représentants au moins de la liste des candidats au Conseil National

- 66 exemplaires, au moins, des textes de candidatures portant la mention :

« Je soussigné : (nom) (prénom) (établissement)(adresse) approuve le texte d'orientation présenté par le collectif d'action et de réflexion syndicales « ... » (intitulé)

« Bon pour une candidature au Conseil National »

et revêtu de la signature du candidat adhérent du SNETAA au moment du vote et à jour de ses cotisations 2008-2009 et 2009-2010 (le paiement des cotisations par prélèvement automatique vaut paiement annuel pour l'année en cours).

Les candidatures ainsi déposées doivent émaner d'au moins onze académies.

- enfin, la liste des candidats que le collectif de réflexion et d'action syndicales propose au CN, et la liste au titre des catégories (32 représentants de tendance titulaires et 32 suppléants; 1 titulaire au moins au titre des catégories). Les candidats au titre de la liste de catégorie doivent également déposer une déclaration de candidature signée. Cette liste peut être incomplète. Nul ne peut être candidat simultanément sur deux listes de Courant de Réflexion et d'Action Syndicales. Toute candidature figurant sur plusieurs listes est rayée sur toutes les listes. Seuls les noms (et éventuellement leur qualité ou leur responsabilité dans l'organisation) des signataires se conformant aux dispositions précédentes seront publiés. Le mandataire de chaque liste devra, lors du dépôt, signer un procès-verbal où il sera précisé sur quelle orientation devront se porter les mandats recueillis dans le cadre fédéral. Il devra aussi indiquer les nom et adresse du représentant de leur Courant de Réflexion et d'Action Syndicales à la commission de dépouillement.

### b) Publications

Chaque collectif de réflexion et d'action syndicale disposera de quatre pages maximum. Un quart de page peut être prélevé sur la page des candidatures pour publier une liste de soutien aux candidats.

Textes et modalités de vote seront communiqués aux syndiqués.

Le Secrétariat national est mandaté pour apprécier le respect des présentes modalités.

### c) Vote

Peuvent prendre part au vote :

- les adhérents à jour de leurs cotisations de l'année 2008-2009 et 2009-2010

- les nouveaux adhérents à jour de leur cotisation 2009-2010 dont le chèque sera parvenu au Secrétariat National au moment du vote et les nouveaux adhérents en prélèvement automatique.

Seuls peuvent être considérés comme nouveaux adhérents, les collègues n'ayant rempli aucun bulletin d'adhésion ou de réadhésion l'année précédant le vote d'orientation.

### d) Déroulement du vote

Le scrutin est organisé par correspondance individuelle du 26 octobre 2009 au 23 novembre 2009, date de la poste faisant foi (Métropole) et du 26 octobre au 21 novembre 2009 pour les adhérents DOM-POM-Etranger (ou vote parvenu au siège national du SNETAA avant le 23 novembre 2009)

Les adhérents pourront écrire sur une demi feuille de papier l'intitulé ou le sigle du Courant de Réflexion et d'Action Syndicales de leur choix, soit utiliser le bulletin de vote mis à leur disposition. Ce bulletin sera mis sous double enveloppe, l'enveloppe ex-

terieur portera le nom et l'adresse du SNETAA. Au dos, l'adhérent mentionnera ses nom, prénom, établissement, académie, et apposera sa signature. Il pourra être fourni à cet effet par le secrétariat national une étiquette pré remplie. L'enveloppe extérieure sera cachetée.

### e) Dépouillement sur le plan national

Le dépouillement sera effectué par le Bureau National élargi à un représentant de chaque liste validée de candidats,

Le Bureau National enregistre les résultats du vote et les rend publics

*Les recours éventuels doivent porter sur la validité explicite de certains votes dépouillés susceptibles par contestation de remettre en cause 0,5 % des votes émis. Les recours ne peuvent être déposés que s'ils contestent la validité au moins de 0,5 % du dépouillement et par motif de demande d'annulation des votes émis.*

*Le délai de recours devant la commission des structures s'achève deux semaines après enregistrement des résultats. Il est prorogé d'une durée égale à celle des interruptions scolaires. Le recours n'est pas suspensif.*

*Les recours sont examinés par la première instance statutaire convoquée après leur dépôt. Celle-ci décide des suites à donner. Elle entend le rapport de la Commission de dépouillement, et celui de la Commission des structures sur les recours électoraux dont elle a éventuellement été saisie (article 19 des statuts).*

*Le Bureau National arrête les modifications à apporter dans un délai d'un mois aux différents niveaux de responsabilité du Syndicat (S1,S2, S3) par les instances compétentes en application des dispositions statutaires et réglementaires en vigueur (article 19 des statuts).*

### f) Mise en place des instances académiques et départementales

Extraits des articles du règlement Intérieur :

**Article 37 :** Le Conseil Académique Elargi est réuni dans un délai de deux semaines après la validation par le Bureau National des résultats du vote d'orientation national.

Il arrête les modifications à apporter, dans un délai de deux semaines pour le Secrétaire Académique et le Secrétaire Départemental, à la rentrée scolaire suivante pour les Secrétaires Locaux.

Il procède en application des statuts et des règlements intérieurs national et académique, à l'installation immédiate du nouveau Conseil Académique (renouvellement des représentants de catégories et des représentants de tendances). Ce dernier élit en son sein le nouveau Bureau Académique.

Le Conseil Académique se réunit de façon ordinaire au moins deux fois par an dont une en composition élargie.

Lorsque le vote d'orientation se déroule au cours de la même année scolaire que le congrès national, les attributions dévolues ci-dessus au Conseil Académique Elargi sont exercées par le Congrès Académique.

Le Congrès Académique est alors réuni dans un délai maximum de trois mois après la validation des résultats du vote d'orientation national par l'instance statutaire nationale compétente.

**Article 39 :** A chaque renouvellement le Bureau Académique élit en son sein un secrétariat académique présenté par le courant de réflexion et d'action syndicales ayant obtenu le plus grand nombre de voix au vote d'orientation dans l'académie.

**Article 49.4 :** Les membres du conseil et du bureau sont désignés au scrutin de liste direct sur la base des résultats enregistrés dans le territoire lors du vote d'orientation national

**Article 50 :** Le Conseil Départemental ratifie, dans les deux semaines qui suivent le renouvellement du Conseil Académique et dans le mois qui suit chaque rentrée scolaire, la désignation d'un Secrétaire Départemental et d'un secrétariat départemental homogène, présenté(s) dans le cadre des statuts par le courant de réflexion et d'action syndicale qui a rassemblé le plus grand nombre de voix dans le département au dernier vote d'orientation.

**NB: La proclamation des votes le 1<sup>er</sup> décembre 2009 conduit à la dissolution statutaire des instances mandatées par le précédent vote.**

**Article 38 :** La transmission du matériel, des documents, des archives, de la trésorerie, des documents comptables et des pièces justificatives doit être effectuée dans les 15 jours qui suivent le renouvellement du bureau.

Les responsables assurent l'intérim du fonctionnement jusqu'à renouvellement de leur mandat ou remplacement.

**ADOpte PAR LE BUREAU NATIONAL DU 15 SEPTEMBRE 2009**

**Refus = 0 - Contre = 0 - Abstention = 1 - Pour = 19**

Texte complet sur : [www.snetaa.org](http://www.snetaa.org)

## TITULAIRES :

- 1) LAGE Christian (*Limoges*)
- 2) ANTOINE Richard (*Montpellier*)
- 3) ALEXANDRE Marjorie (*Amiens*)
- 4) ARDON Jean-Pierre (*Poitiers*)
- 5) AZAIS Catherine (*Lille*)
- 6) BOUBILA Alain (*Rennes*)
- 7) BISCAYE Alain (*Versailles*)
- 8) CATTET Serge (*Besançon*)
- 9) CHAINIEWSKI Daniel (*Nancy-Metz*)
- 10) ELOY Lucile (*Amiens*)
- 11) EZZAHI Abderrahmane (*Montpellier*)
- 12) GAVRILOVIC Jean-Pierre (*Strasbourg*)
- 13) GERBAULT Jean-Luc (*Orléans-Tours*)
- 14) GUERIN Christian (*Paris*)
- 15) HUGONNOT Marie-Josèphe (*Besançon*)
- 16) HISQUIN Laurent (*Aix-Marseille*)
- 17) LAFARGUE Dominique (*Toulouse*)
- 18) LANG Catherine (*Paris*)
- 19) LECOMTE Frédéric (*Nantes*)
- 20) MARIN Dominique (*Orléans-Tours*)
- 21) MERIC Patrice (*Clermont-Ferrand*)
- 22) SIMONET Philippe (*Bordeaux*)
- 23) SINARD Jean-Pierre (*Aix-Marseille*)
- 24) TARTARE Jean-Marie (*Corse*)
- 25) TELLO Francisco (*Montpellier*)
- 26) TEXIER Sophie (*Poitiers*)
- 27) THEVOT Daniel (*Reims*)
- 28) TOURNIER Nicolas (*Toulouse*)
- 29) VALLEE Stanislas (*Grenoble*)
- 30) VIONNET Patricia (*Dijon*)
- 31) VIVIER Pascal (*Paris*)
- 32) WENDLING Muriel (*Strasbourg*)

## SUPPLÉANTS :

- 1) ARMENTANO Florence (*Nice*)
- 2) ARNAUD Sonia (*Guyane*)
- 3) AUROY Olivier (*Limoges*)
- 4) BOISSERIE Jean-Pierre (*Limoges*)
- 5) BRUNET Denis (*Clermont-Ferrand*)
- 6) CARLON Christian (*Polynésie*)
- 7) DAUVIN Bernard (*Caen*)
- 8) DECROIX Sébastien (*Versailles*)
- 9) DELAITRE Patrick (*Amiens*)
- 10) DENAT Gilles (*Montpellier*)
- 11) DENEUVE Alain (*Lyon*)
- 12) FAIRFORT Elie (*Guadeloupe*)
- 13) FAURET Jean- Michel (*Mayotte*)
- 14) GUILHEM Jean-Louis (*Nouvelle Calédonie*)
- 15) GORCZYKA Gérard (*Nancy-Metz*)
- 16) GRELE Gérard (*Polynésie*)
- 17) HENIQUE Thierry (*Créteil*)
- 18) KARRAMKAN Elin (*Guadeloupe*)
- 19) LALOUETTE Henri (*Poitiers*)
- 20) LE HEMONET Martine (*Paris*)
- 21) LOUISON Lucien (*Martinique*)
- 22) MORETTI Raphael (*Corse*)
- 23) PAUMIER Michel (*La Réunion*)
- 24) PARES Luc (*Nantes*)
- 25) RALLU Louis (*Rennes*)
- 26) RICOU-CHARLES Michel (*Aix-Marseille*)
- 27) LEWKOWICZ Irène (*Créteil*)
- 28) ROUCH Marie-Claire (*Bordeaux*)
- 29) SIRVENT Claire (*Clermont-Ferrand*)
- 30) SPISSER Suzelle (*Grenoble*)
- 31) VAISSE Françoise (*Montpellier*)
- 32) VILLENEUVE Christian (*Lyon*)

## CATÉGORIES TITULAIRES :

### AIS -ASH :

#### Titulaire

CHARLOT Gilles (*Reims*)

#### Suppléant

FREMEAUX Sabine (*Amiens*)

### CERTIFIES

#### Titulaire

VIBERT Nathalie (*Créteil*)

#### Suppléant

SAULNIER Marie-Laure (*Nantes*)

### CONTRACTUELS

#### Titulaire

TEXIER Pierre-Guillaume (*Poitiers*)

#### Suppléant

LEMMONNIER Sylvie (*Nancy-Metz*)

### DOCUMENTATION

#### Titulaire

HIROU YARGUI Michèle (*Paris*)

#### Suppléant

YANG YEU (*Créteil*)

### ENSEIGNEMENT GENERAL

#### Titulaires

AUBRY Isabelle (*Limoges*)

DURR Stéphanie (*Strasbourg*)

JEAN-ETIENNE Christian (*Martinique*)

#### Suppléants

D'ANNA Sauveur (*Aix-Marseille*)

LE BIVIC Alain (*Lille*)

NICOD Sylvie (*Grenoble*)

### ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

#### Titulaires

CHABRIDON Patrick (*Clermont-Fd*)

EBERHART Pascal (*Nancy-Metz*)

RATAJCZIK Edouard (*Amiens*)

#### Suppléants

MARBOUYT Daniel (*Lyon*)

ROBERT Serge (*Nancy-Metz*)

VAZIA André (*Montpellier*)

### ENSEIGNEMENT THEORIQUE

#### Titulaires

DANJOUX Monique (*Orléans-Tours*)

GALLON Karl (*Poitiers*)

GROSJEAN Alain (*Limoges*)

#### Suppléants

LEMAIRE Marie (*Aix-Marseille*)

NOACH Jocelyne (*Créteil*)

REINERT Sophie (*Reims*)

### RETRAITES

#### Titulaires

CRETET Jacques (*Lille*)

LEGOUIX Mireille (*Orléans-Tours*)

#### Suppléants

MATUSIAK Bernard (*Amiens*)

SAULNIER Yves-Henri (*Poitiers*)

### CHEFS DE TRAVAUX

#### Titulaire

VIVIER Danièle (*Reims*)

#### Suppléant

POTTIER Christian (*Nantes*)

# LISTE DE CANDIDATURES



Rassemblés et solidaires, pour l'action et la transparence.

Liste de candidats au Conseil national présentées par le collectif du Cras Action et Démocratie conduit par Sylvie Vinsard , au titre du courant de réflexion et d'action syndicales.

Au titre du courant de réflexion et d'action syndicale :		Au titre des catégories :
Titulaires	Suppléants	
VINSARD Sylvie ( Lille)	LAKHSASSI Nasr Allah (Bordeaux)	<b>Enseignement général</b> <b>Titulaires</b> - CROCHET Gilles (Bordeaux) - PAILLARD Michel (Lille) - ZABIELSKI Gabriel (Strasbourg)
CECCARONI Walter ( Strasbourg)	TORANELLI Christophe (Strasbourg)	
LESAVOUREY Yves ( Bordeaux)	GROSSEMY Jean-Claude ( Lille)	<b>Enseignement théorique</b> <b>Titulaires</b> - REY Christelle ( Bordeaux) - STAELEN Gerard ( Lille) - CLAUSS M-Christine ( Strasbourg)
MISTYCKI Jean-Marc (Nantes)	PAITA Danielle ( Bordeaux)	
TALBOT Servane ( Rennes)	BENITO Bienvenido ( Strasbourg)	<b>Enseignement professionnel</b> <b>Titulaires</b> - QUEUGNET Gilles (Lille) - KLOTZ Alexandre ( Strasbourg)
LYONNET Regis ( Amiens)	BOIS Christophe ( Nantes)	
PELLEGRINI Pierrette ( Nice)	CIRILLO Grégoire ( Nice)	<b>Suppléants</b> - SALVADOR MEDEL Francisco (Lille) - RINGOT Philippe ( Lille)
MARQUIS Francis ( Rouen)	DONNADIEU Agnès ( Toulouse) Epoque BERNADOU	
BERNADOU Michel( Toulouse)	GRIFFOULIERE Patrick ( Amiens)	<b>AIS</b> <b>Titulaire</b> - TOURNIER Olivier ( Bordeaux)
PIAU Laurent ( Nantes)	LAAG Christophe ( Strasbourg)	
DESTRIAN Vincent (Bordeaux)	PAWLACZYK Francois ( Lille)	<b>Suppléant</b> - Devynck Yann ( Lille)
PORTELLI Loick ( Strasbourg)	MASSIAS Jean-Luc ( Bordeaux)	
HERRERA Rafael ( Lille)	FOURNET Jean-Paul ( Nice)	<b>Chef de travaux</b> <b>Titulaire</b> - MONEDIERE Pierre (Bordeaux)
MORIN Marc ( Rennes)	TALBOT Jacques ( Rennes)	
GHYSELEN Laetitia (Strasbourg)	SPILLEBOUT Yannick ( Strasbourg)	<b>Suppléant</b> - TIXIER Christophe ( Nantes)
SELLIER Pascal ( Amiens)	YAHIAOUI Farid ( Lille)	
BOUSQUET Paul ( Bordeaux)	CHRETIEN Olivier ( Besançon)	<b>Retraités</b> <b>Titulaires</b> - CORNILLE Lucien ( Lille)
DARIEN Marie-Louise ( Lyon)	ENGELS Patrick ( Amiens)	
SENSE Michelle ( Lille)	LESSOILE Thierry ( Nantes)	<b>Suppléant</b> - JOUANNEAU Pierre ( Nantes)
MULLER Anne-Catherine ( Besançon)	THIERES Philippe ( Strasbourg)	
LANNUEL Jean-Claude ( Rennes)	GILLOT Serge (Lille)	<b>Certifiés</b> - <b>Titulaire</b> COUTURIER Stéphane (Lille)
DOPPLER Marc ( Strasbourg)	QUERAUD Elisabeth ( Bordeaux)	
DURANT David ( Montpellier)	BULVESTRE Bruno ( Amiens)	<b>Contractuels</b> <b>Titulaires</b> DEVAUX Paul ( Lille) UFFLER Jean-François (Strasbourg)
MOUCHET Eric ( Bordeaux)	DEZETAVE Philippe (Wallis et Futuna)	
PADOVANI Jean-Dominique ( Polynésie)	PAUPART Marianne ( Strasbourg)	
RUPPERT Virginia ( Versailles)	SOTERAS Bernard ( Bordeaux)	
RAGAZZINI Juliette ( Wallis et Futuna)	SOIGNEUX Patrick (Strasbourg)	
BEUDIN Jean-Michel (Lille)	JOUBERT Mylene ( Nantes)	
MELET Christophe (Nice)	LE GOFF Joel (Bordeaux)	
SIEGFRIEDT Nicolas ( Grenoble)	LORENTZ Rachel ( Strasbourg)	
GENDRE Rémy ( Dijon)	CHANTEAU Josette ( Nantes)	
CELLIER Pierre ( Toulouse)	SAUCE Christian ( Bordeaux)	

# PROCÉDURE DE VOTE

Chaque adhérent du Snetaa-eiL est invité, en toute démocratie (scrutin par correspondance individuel et secret) à émettre un seul vote.

## I- DÉROULEMENT DU VOTE

Qui peut voter ?

- Les adhérents Snetaa-eiL en règle de cotisation année 2008/2009 et 2009/2010.
- Les nouveaux adhérents (adhésion 2009/10) en règle de cotisation à réception du vote.

**NB :** Les collègues peuvent éventuellement régulariser leur cotisation au moment de leur vote (adhésion et titre de paiement).

**Le vote est effectué par correspondance.**

**Déroulement :** (cachet de la poste faisant foi) ; dès réception des documents nécessaires :

- à partir du 26 octobre 2009 jusqu'au 23 novembre 2009 pour la métropole.
- à partir du 26 octobre 2009 jusqu'au 21 novembre 2009 pour les adhérents des DOM/POM/COM et de l'étranger (ou vote parvenu à Paris avant le 23 novembre 2009).

## II- UN VOTE... MAIS POUR QUOI FAIRE ?

Chaque adhérent du Snetaa-eiL est invité en toute démocratie (scrutin par correspondance individuel et se-

cret) à émettre un seul vote :

- pour exprimer son choix en faveur d'un texte en présence (texte d'orientation) et de la liste des candidats qui s'en réclament.

Chaque texte d'orientation propose des choix d'orientation réfléchis. Ils sont soutenus par des militant(e)s que vous connaissez. Choisissez surtout l'avenir du Snetaa-eiL.

- pour définir la ligne syndicale générale d'orientation nationale et d'action du syndicat (il s'agit de celle proposée par le courant de réflexion et d'action syndicales qui a recueilli le plus grand nombre de votes exprimés).
- pour identifier l'équipe nationale des responsables en charge de la conduite démocratique du syndicat et définir les académies et départements qu'elle est en charge d'animer.

Vous devez faire : un choix d'orientation syndicale. Cela peut vous paraître contraignant ou inutile. Sachez vous rappeler que la démocratie syndicale est une conquête à défendre, un combat permanent, un pari pour l'avenir. Elle ne peut que sombrer sous le laisser penser, le laisser faire, le poids des totalitarismes et des intégrismes.

Sachons la défendre.

Pour ne pas oublier :  
votiez  
dès réception  
de la présente  
publication.

### Comment voter ?

#### Étape 1

Découper le bulletin ci-dessous.

#### Étape 2

Insérer le bulletin dans l'enveloppe de couleur.



#### Étape 3

Insérer l'enveloppe de couleur dans l'enveloppe "T" (blanche). Ne pas affranchir.



#### Étape 4

Compléter le verso de l'enveloppe.  
Signer.  
Cacheter.  
Poster.

Découpez votre bulletin et suivez la procédure de vote ci-dessus

### BULLETIN DE VOTE

Vote d'orientation du Snetaa-EiL  
texte et liste

**AUTREMENT**  
POUR LE SNETAA

### BULLETIN DE VOTE

Vote d'orientation du Snetaa-EiL  
texte et liste

**ACTION et**  
**ACTION et** **DEMOCRATIE**  
**snetaa** **eiL** **DEMOCRATIE**